Juillet/Août 2008

MOISSY PFC :
Spécial accord

Edito : Un accord, sinon rien !

Un spécial « Echo de Moissy PFC » est paru suite à la signature de l'accord par la CFDT et la CFTC le 15 juillet. S'il synthétise bien les avancées de l'accord en les comparant aux dispositions du BRH sur l'accompagnement des restructurations, il n'est pas exhaustif du contenu de l'accord. D'où ce tract CFDT. Un accord n'est jamais parfait et le véritable travail syndical commence toujours après une signature d'accord : sur son application, sur son interprétation, sur les requêtes qui pourraient être émises… Puisque le débat est posé par certains, pourquoi signer un tel accord, alors que la grande majorité des syndicats ne le signent pas ?

La réponse est simple : la démarche syndicale de la CFDT n'a jamais été d'arbitrer entre le « tout » ou « rien » ! Une négociation chute toujours sur un compromis, et la signature ou la non signature d'un accord se mesure en fonction du degré d'atteinte des objectifs poursuivis. D'autres syndicats estiment que si 100% des demandes ne sont pas satisfaites, il n'est pas question de signer quoi que ce soit : pour eux, le compromis s'assimile à une compromission ! C'est leur droit. Mais si des syndicats comme la CFDT ne prenaient pas leurs responsabilités, au lieu de 70,80 ou 100% d'avancées, personne n'aurait rien…que le strict minimum prévu ! Si cette conception CFDT (très majoritaire partout ailleurs en Europe) n'existait pas, il n'y aurait pas d'assurance-chômage, pas d'assurance-maladie, pas d'assurance-vieillesse, pas d'avancées sociales sur le temps de travail, les congés, les droits etc… Les contractuels de La Poste seraient toujours 1.1, à temps partiel imposé, n'auraient pas droit à la promotion ni aux augmentations salariales !

Entre le tout ou rien, la CFDT choisit l'obtention de résultats concrets, tangibles, chiffrables, qui tomberont dans le porte-monnaie du personnel !

SOMMAIRE

Page1 :
- Edito, un accord, sinon rien
- Sommaire

Pages 2 et 3 :
Les mesures de l'accord.
- Réorientation hors PFC de Moissy
- Formation et intégration Mesures d'âge
- Les primes et dispositions spécifiques
- Les horaires

Page 4 :
- Les horaires (suite)
- Conclusion

Entre le tout et rien, la CFDT choisit les résultats concrets !

Syndicat CFDT SF3C
64, Rue de Saintonge,
75003 Paris
Téléphone : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10

E-mail :
contact@cfdtsf3c.org

Site internet :
www.cfdtsf3c.org

■ La réorientation hors PFC de Moissy.

Sont concernés tout agent ne souhaitant pas, ou hésitant à suivre l'activité à Moissy. Comme il n'est pas précisé dans l'accord le nombre de propositions à émettre, et les conséquences de refus de postes successifs, cela sera traité en commission de suivi. Les primes sont celles des BRH 9 et 10 de La Poste.

<table>
<tr><th>Terme de l'accord</th><th>Commentaires CFDT</th></tr>
<tr><td>Recueils de souhait et entretiens d'orientations : à partir des entretiens individuels réalisés, chaque agent souhaitant se réorienter ailleurs qu'à Moissy, y compris dans un autre métier ont été rencontré.</td><td rowspan="4">Ces dispositions doivent assurer la réorientation et le choix des agents concernés. Il se peut que le poste ou le métier ne soit pas intéressant au final pour l'agent, d'où l'intérêt du stage. Mais attention à ne pas confondre stages « d'immersion » et réorientation acquise ! De même, la réorientation devrait se faire sur un niveau de classification identique. Lorsqu'elle intervient sur un niveau supérieur, il faut clarifier les modalités d'accès par les promotions RAP ou RPP, organisées par l'entité « d'accueil ». Mais pas de faux espoirs : c'est bien la direction accueillante qui décide si vous faites l'affaire ou pas, même sur un poste de niveau identique.</td></tr>
<tr><td>Stages découvertes : pour ceux qui sont intéressés par d'autres métiers de La Poste, des stages (d'une durée non précisée, mais en général, ça se situe entre 15 jours et un mois) sont possibles.</td></tr>
<tr><td>Visites de la PFC de Mer. Seules les agents « permanents » de Melun PFC y ont accès.</td></tr>
<tr><td>Assistance de l'encadrement : la responsabilité des réponses aux questions incombe aux cadres, ainsi que l'accompagnement dans leur évolution professionnelle.</td></tr>
</table>

■ Formation et intégration des agents sur la PFC de Moissy.

Une formation initiale obligatoire de 3 jours pour les ATM, de 5 jours pour les ADS aura lieu sur site, pour mieux appréhender les process de production et les objectifs de qualité. Des formations techniques seront également dispensées. Les nouveaux arrivants auront, le 1er jour, un accueil avec des échanges pour mieux assurer l'intégration au sein de la nouvelle PFC. Le premier mois de l'ouverture, des moniteurs et des formateurs seront mis à dispo de la PF pour aider les agents de nuit comme de jour, à maîtriser les outils de travail sur l'ensemble des chantiers.

Enfin, des agents seront nommés avant l'ouverture pour assurer les phases test et être « démultiplicateurs » (référents) pendant la montée en charge de la PFC. Ces agents bénéficieront d'un abondement de la prime de « bonne ouverture » (voir plus loin), et d'une prise en compte dans leur appréciation annuelle.

■ Les mesures d'âge.

Sont strictement concernés les seuls agents en reclassement de la PFC de Melun. La labellisation de Melun PFC interviendra en novembre 2007, permettant la mise en œuvre des mesures d'âges en vigueur à La Poste. Car là, la DOT Colis IdF ne peut innover seule dans son coin. Il y a des mesures différentes pour les fonctionnaires (dont ceux qui bénéficient du service actif) et pour les contractuels. Nous vous invitons, si vous vous sentez concernés, **à bien tout prendre en compte.** Si La Poste a revalorisé les primes liées aux départs anticipés, il reste que moins vous aurez d'annuités, plus vous toucherez de prime. Mais une prime ne remplace pas un niveau de pension riquiqui ! Donc tout est à bien calculer selon votre cas personnel !

■ Les primes

L'accord PFC Moissy sur les primes concerne uniquement les agents qui suivront à la PFC de Moissy-Cramayel. Les autres agents sont couverts par les mesures des BRH 9 et 10 sur l'accompagnement des reclassements. Rien d'étonnant : le choix stratégique imposait de favoriser et de privilégier les agents qui suivront l'activité à Moissy. Les montants sont en brut.

Primes	Montant	Conditions
Prime de bonne fermeture et de bonne ouverture, sur une période de référence du 1er novembre 2008 au 31 mars 2009. La QS de référence est celle de 2007 sur la même période : 92,48%	1 250 € si QS = ou > 1 000 € si QS < de 0,01 à 0,5 750 € si QS < de 0,51 à 1% 500 € si QS < de plus de 1%	Versée 6 mois après l'ouverture, en fonction de : l'atteinte des objectifs de QS à Melun et à Moissy ; du temps de présence effectif (hors absences neutralisées) de l'agent sur la période de référence.
Majoration de la prime d'ouverture et de fermeture	200 €	ATM, ADS, Chefs d'équipe volontaires (et retenus) pour la phase test et pour assurer le monitorat des agents pendant la montée en charge de la PFC.
Indemnité de mobilité géographique	250 € + 50 € par km d'allongement du temps de trajet domicile/travail	Calcul fait à partir de Mappy, trajet le plus rapide sans péage.
Bonus continuité métier Colis	250 €	Tout agent ayant choisi d'intégrer la PFC de Moissy
Perte de brigade	2 000 € pour les agents en 2/nuits sur 4. 250 € pour les autres cycles	Les régimes de travail n'étant plus les mêmes à Moissy, perçoivent la prime tout agent qui suit l'activité.

- Indemnités de nuit : les agents réorientés en jour bénéficient du maintien des indemnités de nuit à taux plein pendant 18 mois, puis à 50% pendant 6 mois.

- Mobilité des techniciens : tout technicien réorienté sur des fonctions de production bénéficient pendant 6 mois des indemnités d'astreinte et de travaux dangereux à taux plein.

- Permis de conduire : une aide remboursable de 1 200 € est accordée sur justification d'inscription. Une éventuelle prise en charge du permis de conduire est possible, dans un délai de 6 mois après l'ouverture de la PFC de Moissy, pour les agents s'orientant vers une fonction d'opérateur de livraison.

- Navette : dans le but de favoriser les transports en commun, une navette (gratuite) est mise à la disposition du personnel.

- Mobilité Coliposte : les souhaits de mobilité des agents de Melun vers d'autres entités de Coliposte seront traités prioritairement.

- Maintien des indemnités pour tout lauréat à une promotion : le dispositif est maintenu pour tout agent ayant eu une promotion pendant la durée de labellisation.

NOTA : **L'ensemble des primes sera versée au plus tard le 31 décembre 2008, à l'exception de la prime de bonnes ouverture/fermeture, payable en mai 2009.**

■ Les horaires.

L'accord sur l'accompagnement social et indemnitaire est indissociable de celui sur les horaires et régimes de travail. Les deux nuits sur quatre disparaissent à Moissy PFC, comme dans la totalité des nouveaux centres courrier, ce qui est regrettable. La CFDT n'a pu maintenir ce régime à titre individuel, comme nous l'avons obtenu dans certains endroits, mais seulement dans ces sites là, nous sommes beaucoup plus représentatifs qu'à Melun PFC… Voici donc les principaux régimes de travail de Moissy PFC.

● **Fixe matin :** de 5h55 à 13h05 du mardi au vendredi. De 5h55 à 13h09 le samedi. Cycle de 8 semaines, avec un samedi de repos toutes les huit semaines. Nota : le samedi de repos est à titre indicatif dans le tableau ci-après. Il peut se retrouver sur n'importe quelle semaine du cycle.

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
■						■	■						■	■						■	■						■
Semaine 5							**Semaine 6**							**Semaine 7**							**Semaine 8**						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
■					■	■	■						■	■						■	■						■

● **Fixe après-midi :** Lundi de 12h00 à 19h40 ; Mardi au vendredi de 12h55 à 19h40 ; Samedi de13h05 à 20h30. Un samedi de repos toutes les deux semaines, et 4 jours de repos « glissants » du mardi au vendredi sur le cycle de 8 semaines. Nota : les repos glissants sont à titre indicatif. Par exemple, le vendredi pourrait être accolé à un samedi de repos.

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					■	■		■					■						■	■			■				■
Semaine 5							**Semaine 6**							**Semaine 7**							**Semaine 8**						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					■	■				■			■						■	■					■		■

La CFDT revendique un travail de jour en 5 jours maximum par semaine. Ce qui est réalisé dans les cycles de Moissy, sauf dans le cas où les jours glissants de la fixe après-midi seraient placés différemment.

● **Nuits :** vacation de 19h30 à 3h30. Cycle de 5 semaines avec un repos « glissant » par semaine. Ceux-ci sont donnés ici à titre indicatif, avec quatre nuits de repos consécutives ce serait idéal.

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
		■			■	■				■		■	■					■	■	■						■	■
Semaine 5																											
L	M	M	J	V	S	D																					
	■				■	■																					

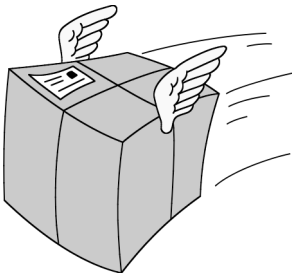

Les fériés :

- *Jour férié tombant un lundi : vacation effectuée dans la nuit du lundi au mardi*
- *Jour férié tombant du mardi au vendredi : la vacation s'effectuera le soir du férié pour la majorité du personnel. 30 jours avant le férié, la direction déterminera le nombre d'agents qui travailleront la veille du férié de 15h00 à 23h00. Un roulement sera organisé au sein de la brigade.*
- *Férié tombant un samedi : la vacation s'effectuera la nuit du vendredi au samedi.*
- *Les fériés de Noël et du jour de l'an feront l'objet d'une organisation spécifique.*

■ Conclusion : S'engager, c'est difficile, mais ça paye !

La question demeure : pourquoi les syndicats représentés localement à Melun ne se sont pas engagés ? Une partie de la réponse se trouve dans l'édito de ce tract. Le reste, c'est affaire de responsabilité de chacun dans la com auprès des agents. Promettre la lune, c'est prendre le risque de générer des frustrations fortes. C'est encore une fois une conception syndicale de la négociation particulièrement archaïque. La CFDT est consciente que tout ne sera pas rose demain, mais l'engagement dans un accord est un levier puissant pour combattre d'éventuels dévoiements ! Quand on aura tous compris ça, peut-être qu'on obtiendra la lune…En tout cas, il ne tient qu'à vous de nous aider à changer la donne : **nous rejoindre, c'est vous renforcer ! A très bientôt !**

La CFDT, c'est faire.

Cfdt des choix, des actes